

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/79 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/38</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf juin deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/06/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, Jean Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, M. Jean Yves PIC, M. Jean Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Considérant que la 2C2A a participé aux travaux d'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles, conduits par l'Etat et la CAF des Ardennes ;

Considérant que ces travaux ont abouti à un diagnostic partagé, à la définition d'axes stratégiques comme suit :

- Procéder au travers du schéma à une analyse des besoins partagée (offre adaptée aux besoins)
- Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil de jeunes enfants, développer des services en direction de la jeunesse sur l'ensemble du territoire, avoir une attention particulière pour les familles les plus fragilisées
- Construire une offre d'accompagnement à la parentalité diversifiée sur l'ensemble du territoire
- Mieux coordonner les actions « petite enfance, jeunesse, parentalité » dans une logique de continuité éducative globale
- Développer l'information en direction des familles

Considérant que des fiches actions ont été ensuite déclinées par thématique : Enfance, Jeunesse, Parentalité ;

Considérant que l'ensemble des EPCI ardennais sont conviés à co signer ce schéma départemental des services aux Familles ;

Après en avoir délibéré, le Bureau APPROUVE les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles et DÉSIGNE M. Benoit SINGLIT pour procéder à sa signature.

Le Président
Francis SIGNORET

